

Petit-déjeuner de l'OESTV

à l'invitation d'ORYON - Jeudi 10 avril 2014



7h45 - 8h15 - Petit-Déjeuner

8h20 - Mot d'accueil

par Sébastien BONNET - Directeur d'ORYON

ORYON

Conjoncture économique Bilan 2013 et Perspectives 2014

8h30 - 8h55	<u>CONJONCTURE INTERNATIONALE, NATIONALE & VENDÉENNE</u> Raymond DOIZON - Président de l'OESTV Christophe PARREAU - Directeur de l'OESTV
9h00 - 9h20	<u>PERSPECTIVES 2014 - REGARDS CONSULAIRES</u> Christian AIMÉ - Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée Maurice MILCENT - Président de la Chambre de Métiers de la Vendée Joseph MOREAU - Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée

Les enjeux de la formation professionnelle Regards sur la réforme 2014

9h25 - 9h30	<u>QUELQUES REPÈRES SUR LE SYSTÈME ACTUEL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN FRANCE</u> Christophe PARREAU - Directeur de l'OESTV
9h30-10h25	<u>ÉCLAIRAGES SUR LA RÉFORME 2014 : POUR LES ENTREPRISES, POUR L'APPRENTISSAGE ET EN TERMES DE GOUVERNANCE DANS LES TERRITOIRES</u> Renaud DORCHY - Directeur Général Adjoint AGEFOS PME Pays de Loire/Poitou Charentes Robert DUFOUR - Secrétaire National de la Fédération Nationale des Associations de Directeurs de CFA Dominique PROUTEAU - Conseillère Régionale - Membre de la commission Emploi - Formation professionnelle - Métiers de demain
10h25	Conclusion



Observatoire Économique, Social
et Territorial de la Vendée
www.oestv.fr

Regards sur la conjoncture internationale, nationale et vendéenne

Petit-déjeuner de l'OESTV - le 10 avril 2014



Partenaires financeurs de l'OESTV



CONJONCTURE
INTERNATIONALE & NATIONALE

Un peu plus de confiance en ZONE EURO

Croissance du PIB et prévisions

en %	2011	2012	2013 (p)	2014 (p)
ZONE EURO	+1,5	-0,7	-0,4	+1,0
France	+2,0	0,0	+0,3*	+0,9
Allemagne	+3,4	+0,9	+0,5	+1,6
Espagne	+0,1	-1,6	-1,2	+0,6
Italie	+0,4	-2,5	-1,8	+0,6

(Source : FMI - janvier 2014 & *Insee - mars 2014)

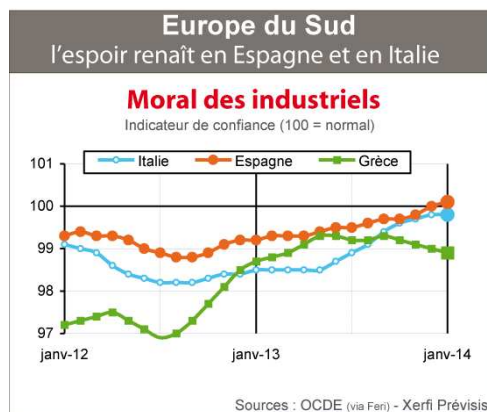
⇒ **4^{ème} trimestre 2013** : la Zone euro confirme son redressement pas à pas

- 3 trimestres consécutifs de (faible) croissance (+0,3% au T2, +0,1% au T3 et +0,3% au T4)
- Croissance sur le même rythme qu'au dernier trimestre 2013 attendue pour le 1^{er} semestre 2014

Un peu plus de confiance en ZONE EURO

⇒ **L'ESPAGNE et l'ITALIE sortent du tunnel et retrouvent le chemin de la croissance**

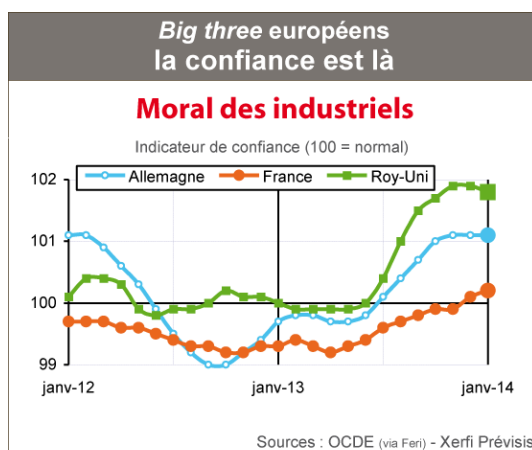
- nette amélioration du climat des affaires sur les derniers mois
- hausse de l'investissement productif en prévision, consommation des ménages en léger rebond
- les exportateurs espagnols continuent de gagner des parts de marché



Un peu plus de confiance en ZONE EURO

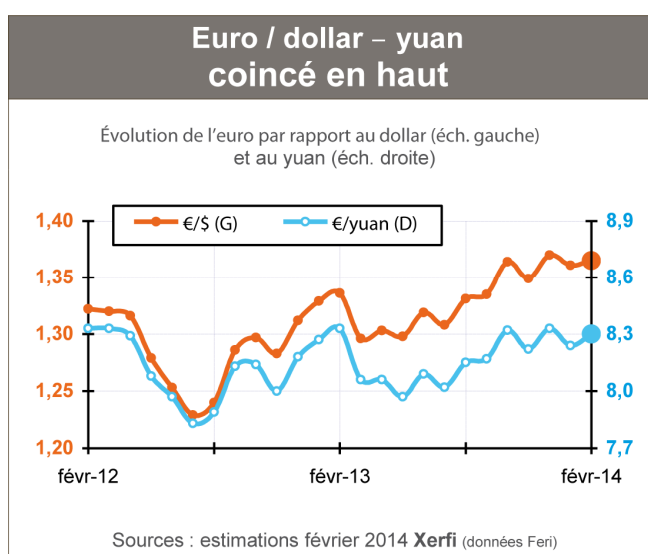
⇒ Allemagne : reprise solide

- moral des entrepreneurs et des ménages au beau fixe
- des exportations toujours dynamiques en 2013 et en prévision sur 2014
- +1,6% de croissance en 2014 => demeure le moteur de la Zone



ZONE EURO : un € fort ...

(pénalisant à l'export ... inversement à l'import)



FRANCE : un début d'année 2014 plus difficile

- **Consommation des ménages** en repli au T1 2014 après le rebond de fin d'année
- Idem pour **l'investissement des entreprises** non financières
- **Le taux de marges** -EBE/VA- des entreprises françaises reste au plus bas en 2013 (28,1%)
- **Moral des entrepreneurs** : en hausse dans l'industrie et stable pour les 3 autres secteurs d'activité mais toujours en dessous de leur moyenne long terme
- **2013 : une année noire pour le logement** ... les premiers chiffres de 2014 ne sont pas mieux orientés (autorisations de permis de construire => -12% en 2013 et ... -32% sur la période janvier/février 2014).
- **Déficit et dette public en 2013 : objectifs pas atteints**
 - ✓ déficit public : 4,3% du PIB (-87,6 milliards €) après 4,9% en 2012
 - ✓ dette publique : 1 925,3 Mds€ soit 93,5% du PIB après 90,6% en 2012

ÉTATS-UNIS : le moteur tourne

- ⇒ **Des éléments a priori toujours porteurs** (malgré le coup de froid de début d'année)
- Consommation et investissement privés : l'immobilier poursuit son redressement
 - Politique énergétique et effets sur la compétitivité des entreprises
 - Marché de l'emploi : toujours en amélioration (taux de chômage à 6,7% aujourd'hui contre 10% au plus fort de la crise fin 2009).
- ⇒ **Quelques interrogations**
- ↪ Effets de la modération de la politique monétaire accommodante de la FED sur la conso et l'investissement des ménages (hausse des taux d'intérêts) ?
 - ↪ Quid de la dette publique ? 106% du PIB fin 2013 (17 720 Mds \$) contre 102,7% fin 2012 (16 688 Mds \$ + 1 000 Mds \$ en 1 an).

Croissance du PIB et prévisions

en %	2011	2012	2013 (p)	2014 (p)
Royaume-Uni	+1,1	+0,3	+1,7	+2,4
États-Unis	+1,8	+2,8	+1,9	+2,8
Japon	-0,6	+1,4	+1,7	+1,7
ÉCONOMIES AVANCÉES	+1,7	+1,4	+1,3	+2,2

(Source : FMI - janvier 2014)

PAYS ÉMERGENTS : En zone de turbulences

Croissance du PIB et prévisions

en %	2011	2012	2013 (p)	2014 (p)
Chine	+9,3	+7,7	+7,7	+7,5
Inde	+6,3	+3,2	+4,4	+5,4
Brésil	+2,7	+1,0	+2,3	+2,3
Russie	+4,3	+3,4	+1,5	+2,0
ÉCONOMIES ÉMERGENTES	+6,2	+4,9	+4,7	+5,1
MONDE	+3,9	+3,1	+3,0	+3,7

(Source : FMI - janvier 2014)

⇒ **CHINE** :

- La dette publique et privée atteint 215% du PIB en 2013 contre 131% en 2008 (dette publique de 17% à 58% ... dette privée de 114% à 157% du PIB)
- Crise du surinvestissement, bulle immobilière, ...
- Fragilisation des banques // aux risques de défaut, tensions récentes sur le marché interbancaire ...
- **EN CONSÉQUENCE, le pouvoir est intervenu afin de modérer l'évolution du crédit ... la croissance devrait s'en ressentir en 2014.**

PAYS ÉMERGENTS : En zone de turbulences

⇒ **« AUTRES GRANDS ÉMERGENTS » (Brésil, Inde, Afrique du Sud, Turquie, Indonésie)**

- Très dépendants de leurs exportations de matières 1^{ères} de base dont la demande et les prix reculent sur la période récente et grèvent les recettes
- Une croissance aujourd'hui beaucoup moins forte qu'avant crise ... et des aspirations sociales et salariales en hausse (crise de croissance, crises politiques)
- Cumul de déséquilibres macroéconomiques : excès de crédits, poussée de l'inflation et déficits extérieurs (peu producteurs de biens)
- Une (trop) forte dépendance aux investissements étrangers
- **CONSÉQUENCES depuis 6/8 mois** :
 - des fondamentaux jugés pas assez solides = fuites des capitaux étrangers
 - forte dépréciation des monnaies (entre mai 2013 et fin janvier 2014 : livre turque -21% par rapport au \$, -20% roupie indonésienne, -19% rand sud africain, -17% real brésilien,...)
 - durcissement des politiques monétaires = moins de crédit = limitation de la croissance

EN CONCLUSION

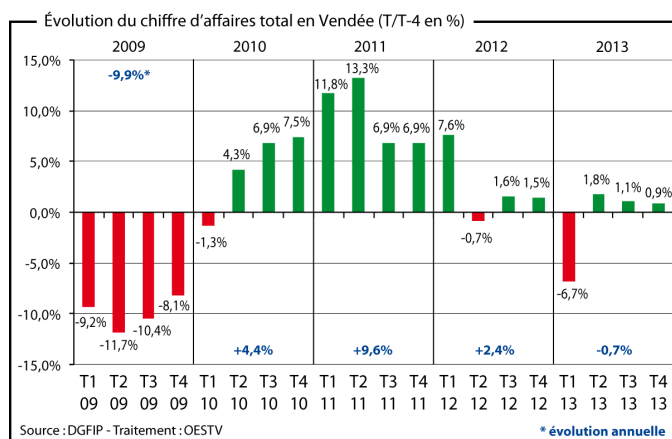
- ⇒ **Une crise de tous les modèles ... dans un monde nouveau**

- ⇒ **Des économies fortement (de plus en plus ?) interdépendantes**
 - pas de découplage dans les cycles de croissance des économies émergentes et des économies avancées (effets croisés)

- ⇒ **De nouvelles tensions politiques et géopolitiques**
 - tensions sociales et politiques dans pays émergents (Thaïlande, Venezuela, ...)
 - le cas de l'Ukraine : quelles conséquences géopolitiques et économiques dans les mois à venir ?

CONJONCTURE VENDÉENNE

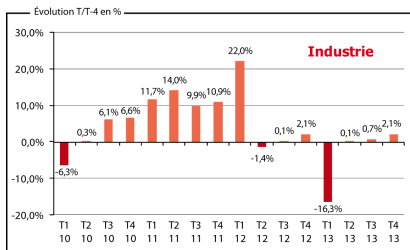
Légère amélioration de **l'activité** à partir du second trimestre 2013



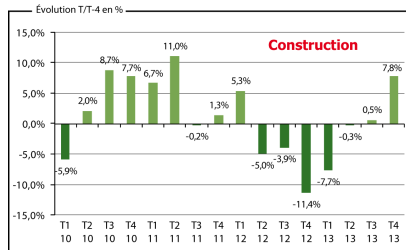
Sur l'ensemble de l'année 2013, les entreprises vendéennes relevant du régime réel normal ont déclaré un chiffre d'affaires en recul de -0,7% comparé à 2012

Évolutions du CA par secteurs d'activités sur l'année 2013

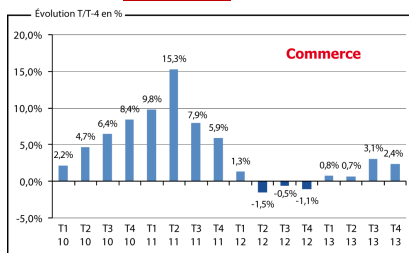
⇒ **Industrie** : -4,0%



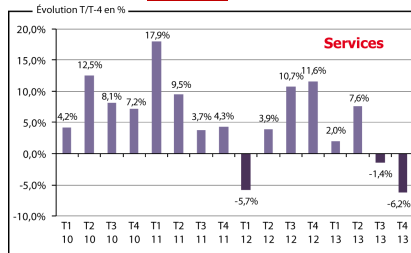
⇒ **Construction** : +0,3%



⇒ **Commerce** : +1,8%

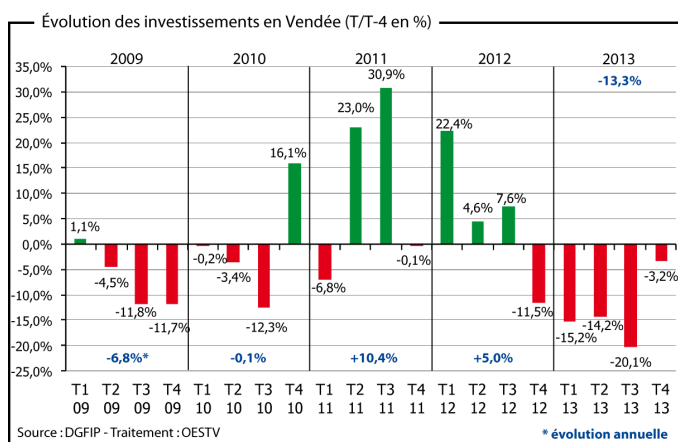


⇒ **Services** : +0,2%



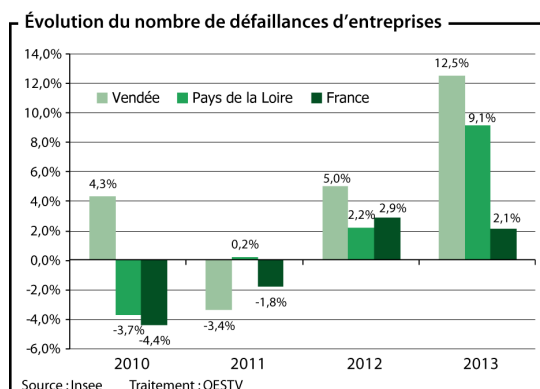
Sources : DGFIP Traitement : OESTV

Forte érosion des investissements sur l'année 2013



Sur l'année 2013 : investissements en recul de 13% comparé à 2012.

Forte hausse des **défaillances d'entreprises** en 2013, particulièrement sur le 1^{er} semestre

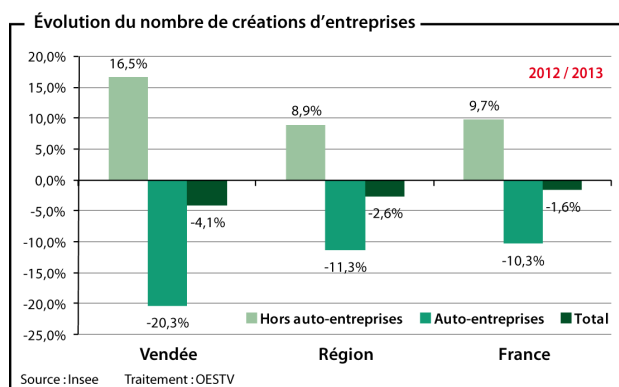


⇒ **Sur l'année 2013 :**

637 défaillances d'entreprise en Vendée, soit +12,5% comparé à 2012

=> +50,4% au 1^{er} trimestre 2013, +10,1% au 2^{ème}, -2,6% au 3^{ème} et -1,1% au 4^{ème}

Les **créations d'entreprises** (hors auto-entreprises) progressent vivement sur l'année 2013



⇒ **Sur 2013 :**

=> 2 023 créations d'entreprises (hors auto-entreprises) = +16,5% (+286 créations // 2012)

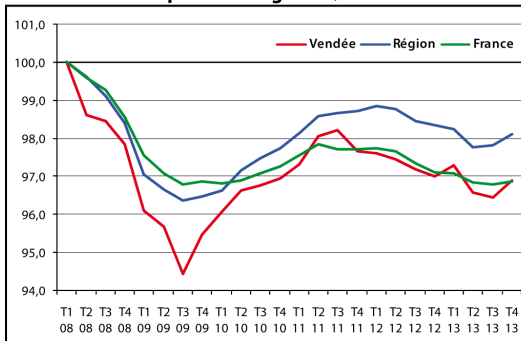
=> Auto-entreprises : 1 753 créations, en repli de 20% (système qui arrive à une certaine maturité, ce qui logiquement provoque une modération des créations).

Redressement de **l'emploi salarié marchand** sur la fin d'année 2013 porté par le tertiaire

⇒ **A fin décembre 2013 :**

- -0,1% sur un an, soit une légère perte de 146 postes
- +0,5% comparé à septembre 2013 soit +728 postes

Évolution de l'emploi salarié global (données CVS - base 100 T1 08)



⇒ **Sur un an à fin décembre 2013 :**

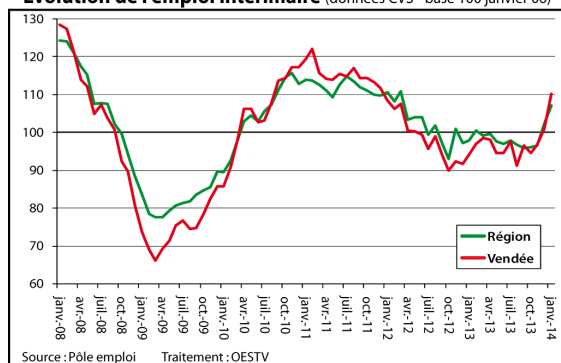
- Industrie => -1,4% (-756 emplois)
- Commerce => +0,6% (+186)

- Construction => -2,1% (-420)
- Services => +1,6% (+844)

Sources : Insee - Pôle emploi

Intérim : La hausse enregistrée en fin d'année 2013 se poursuit sur le début d'année 2014

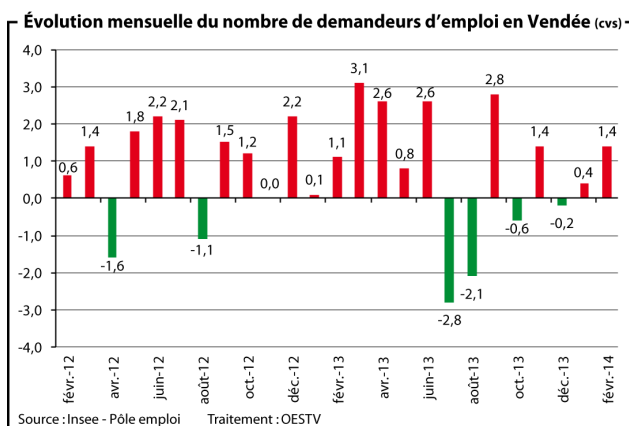
Évolution de l'emploi intérimaire (données CVS - base 100 janvier 06)



Source : Pôle emploi Traitement : OESTV

⇒ La Vendée compte **8 544** emplois intérimaires à fin janvier 2014, soit une hausse de **+17,1%** (gain de 1 245 emplois) sur un an (+9,2% comparé à décembre 2013)

Après 2 mois d'évolutions modérées, le chômage repart à la hausse sur février 2014



=> Après les évolutions modérées de décembre 2013 (-0,2%) et janvier 2014 (+0,4%), le nombre de demandeurs d'emploi repart à la hausse sur février de +1,4% (+393 DE comparé à janvier)

Le chômage toujours en forte hausse sur un an à fin février 2014

⇒ Fin février 2014 : 28 107 DE en Vendée (+9,0% sur un an soit 2 328 DE en plus)

⇒ Toutes les catégories de DE impactées par cette hausse / 1 an

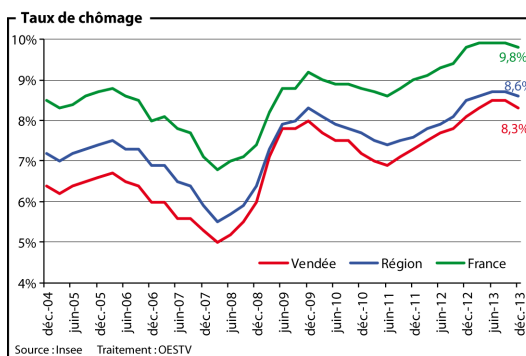
- Femmes => +8,8% (+1 177 DE)

Hommes => +9,2% (+1 151)

- Moins de 25 ans => +5,3% (+258)

Plus de 50 ans => +16,1% (+997)

⇒ Taux de chômage à fin décembre 2013 : En recul pour la 1^{ère} fois depuis juin 2011



Permis de construire : année noire en 2013 ... très mauvais début d'année en 2014 (plus bas depuis au moins 15 ans)

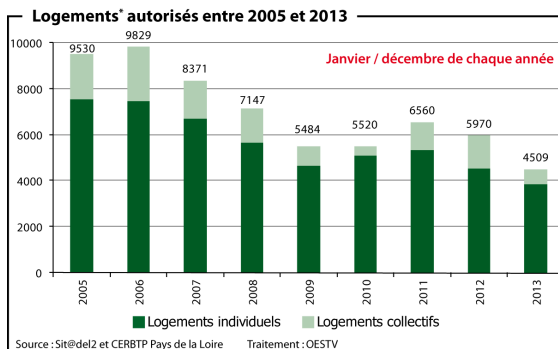
⇒ **2013 :**

4 509 logements autorisés en Vendée, soit -24,5% comparé à 2012

⇒ **Par catégorie :**

- **Individuel** (86% des permis autorisés)
3 863 logements, soit -15%

- **Collectif** (14% des permis autorisés)
646 logements, soit -55%



⇒ **Sur les 2 premiers mois de 2014**

553 permis contre 1 381 sur la même période de 2013 (1 204 en 2012) soit un effondrement de 60% (-59% dans l'individuel et -88% dans le collectif)



Observatoire Économique, Social
et Territorial de la Vendée
www.oestv.fr

Merci de votre attention

www.oestv.fr

Partenaires financeurs de l'OESTV

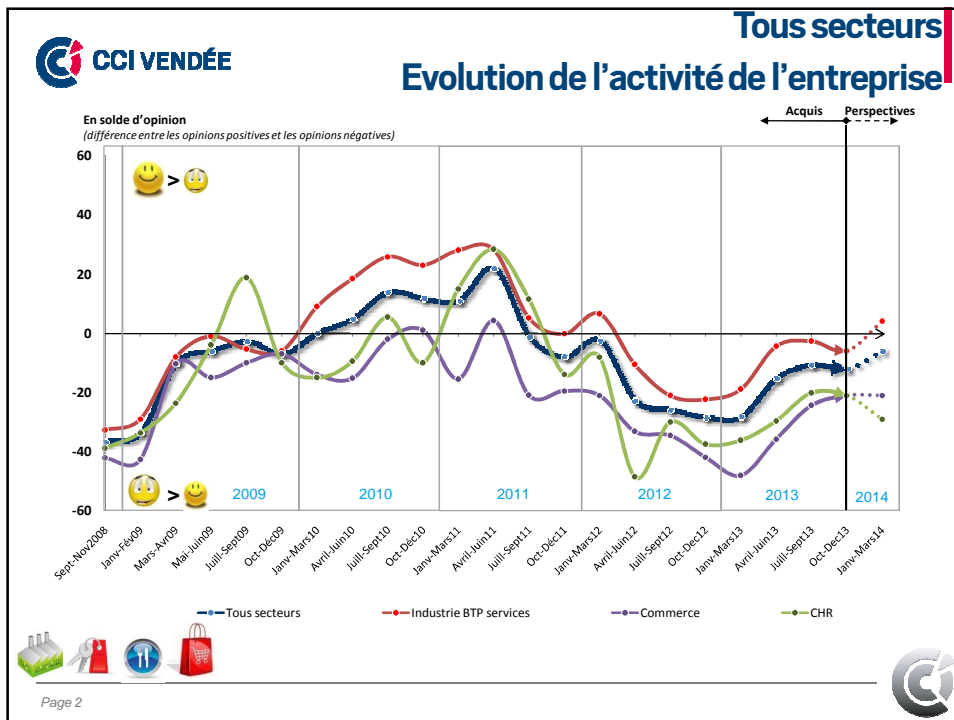


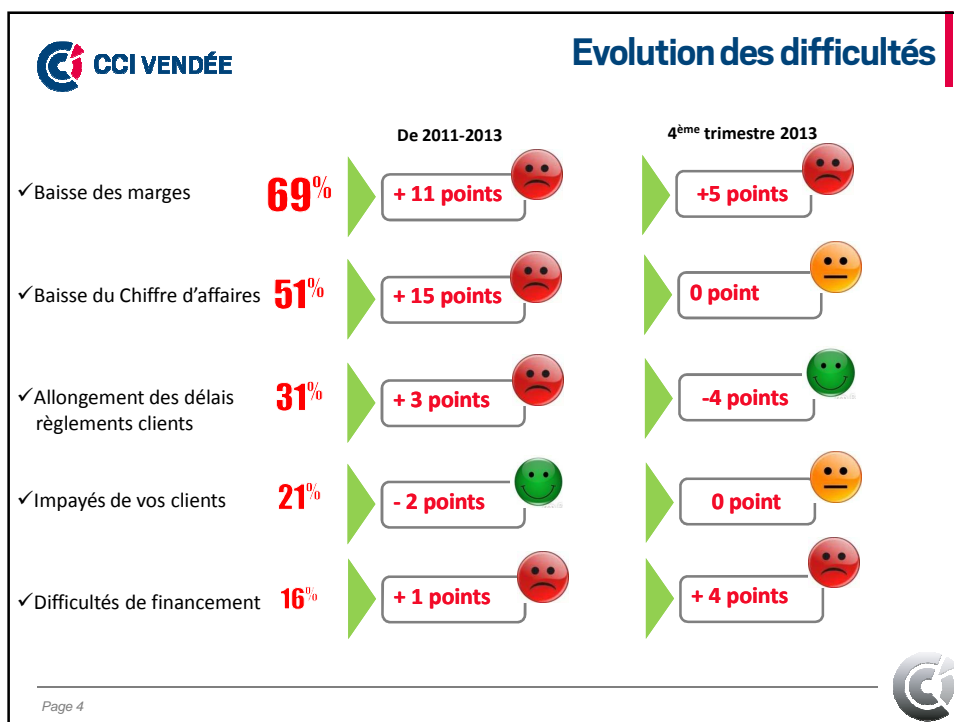
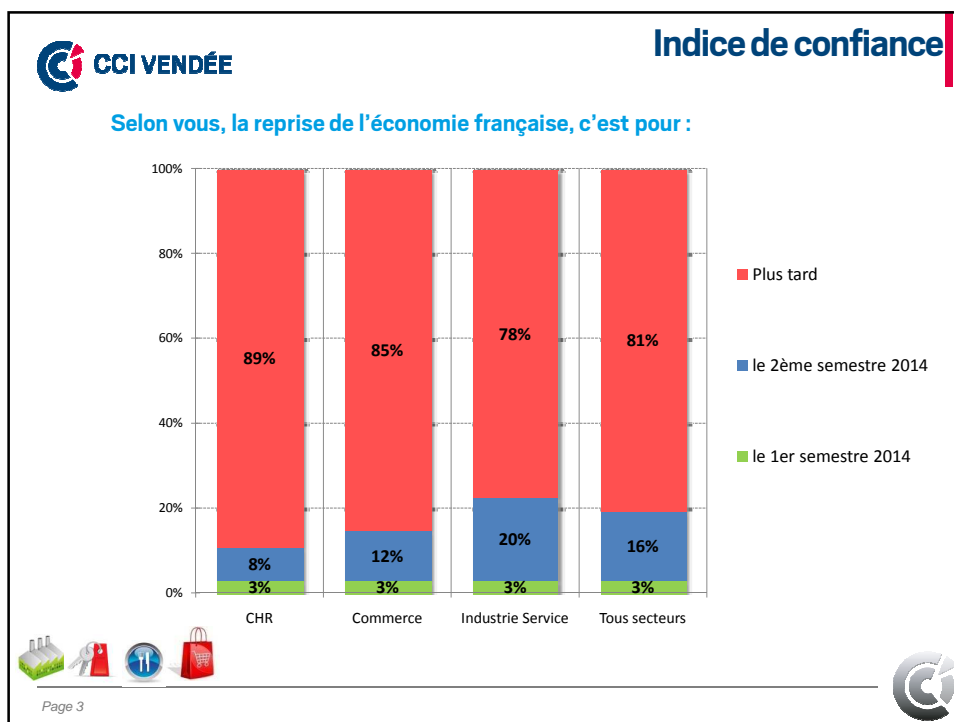


Enquête de conjoncture

Bilan 2013 & Perspectives 1er trimestre 2014

Enquête réalisée entre le 20 et 28 janvier 2014
1 071 répondants







L'Artisanat en 2014, 1^{ère} entreprise de Vendée



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**
Vendée

Le poids économique de l'Artisanat en Vendée

11 774 entreprises artisanales

13% de progression entre 2009 et 2014 (+ 1331 entreprises)

1 148 créations-reprises en 2013

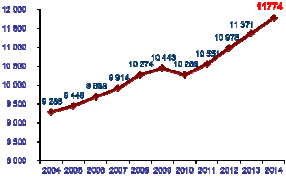
745 radiations en 2013

50 900 actifs



dont 36 600 salariés et apprentis soit **-0,1 %** entre 2008 et 2012 *(-1,4% pour le secteur marchand)*

55% des établissements sont employeurs

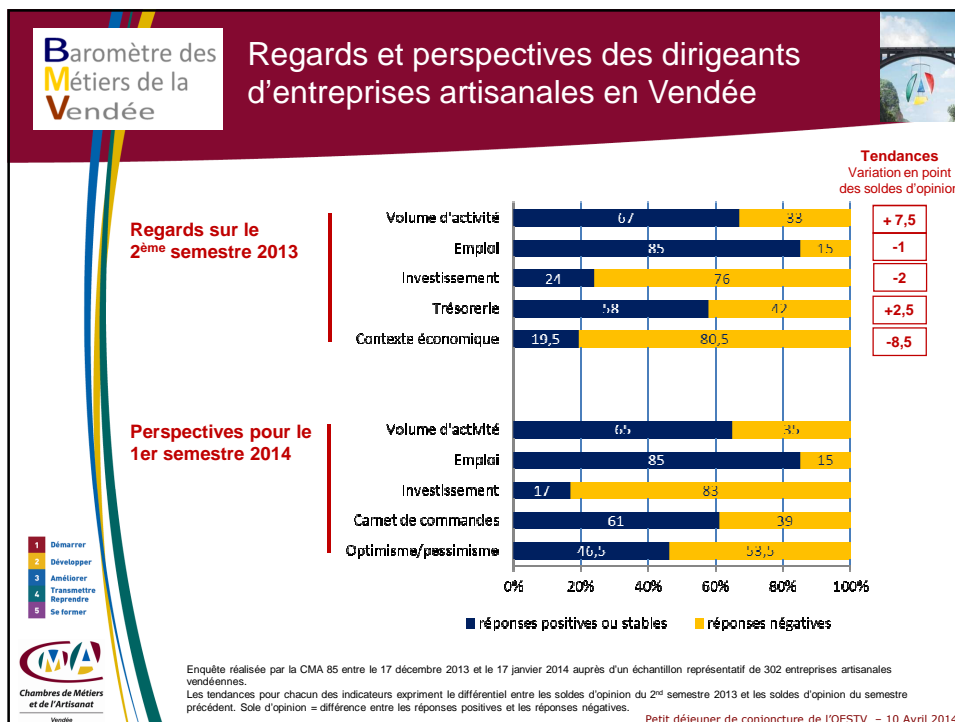
75% des entreprises toujours actives après 5 ans d'activité



Année	Nombre d'entreprises
2006	9 285
2007	9 448
2008	9 783
2009	9 914
2010	10 274
2011	10 468
2012	10 208
2013	10 551
2014	11 271

Petit déjeuner de conjoncture de l'OESTV – 10 Avril 2014



Agriculture vendéenne :

Bilan 2013 & enjeux 2014 (et des années suivantes)

TERRES d'AVENIR

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE
Economie et Prospective


Petit déjeuner de l'Oestv

10 avril 2014



Bilan 2013

- Réajustement des prix des grandes cultures mais poursuite de la hausse des coûts de production pour l'élevage
- Conjoncture favorable en production laitière conduisant à une hausse de la production
- Recul des volumes abattus en viande bovine
- Hausse des volumes en viande de poulet (recul des autres espèces) mais une problématique poulet export importante en Vendée
- Poursuite du recul tendanciel de la production de viande porcine

 Economie et Prospective ²

Enjeux 2014 (et des années suivantes)



- Intégrer les effets de la nouvelle PAC très importants pour la plupart des systèmes agricoles vendéens

- Poursuivre l'amélioration de la compétitivité à chacun des maillons de la chaîne alimentaire vendéenne
 - Performance économique et environnementale des exploitations agricoles
 - Cohérence de l'organisation à l'amont et l'aval
 - Adaptation et compétitivité des produits sur les marchés intérieurs et export

- Réussir l'attractivité du secteur agricole et le renouvellement des générations en agriculture
 - Organisation du travail
 - Portage du capital



Economie et Prospective

3



Observatoire Économique, Social
et Territorial de la Vendée
www.oestv.fr

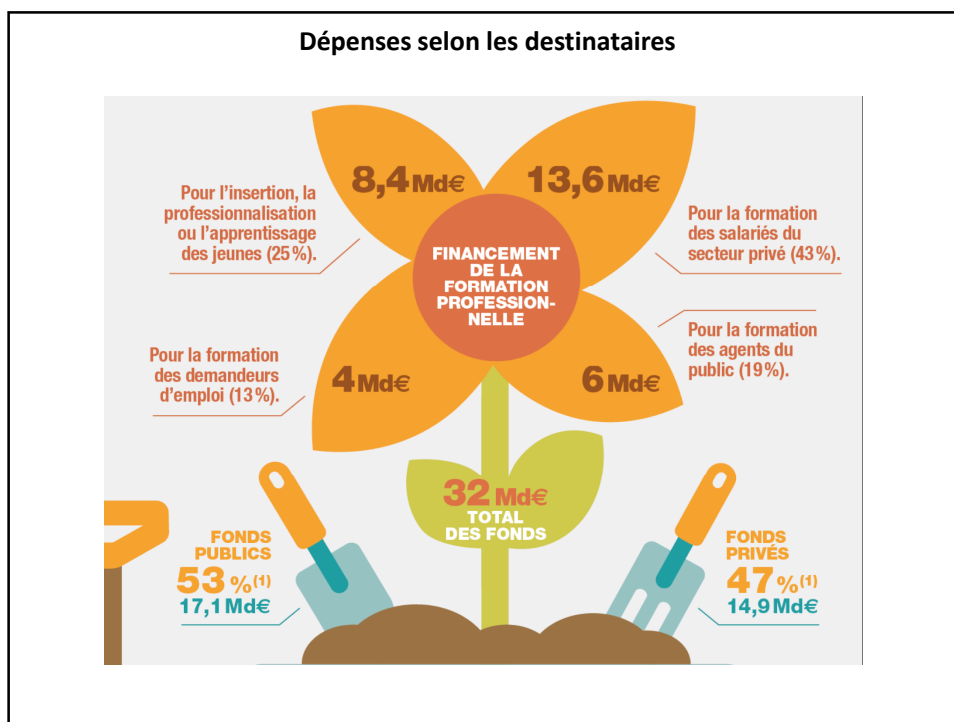
Quelques repères et questionnements sur la formation professionnelle

Petit-déjeuner de l'OESTV - le 10 avril 2014



Dépense globale pour la formation continue et l'apprentissage en 2011





Questionnements sur le système actuel

⇒ De trop grandes disparités dans les taux d'accès à la formation :

- **en fonction de la taille de l'entreprise** : 57,5% des salariés bénéficient de la formation dans les entreprises de + de 2 000 salariés contre seulement 15% dans celles de 10 à 19 salariés.
- **en fonction des CSP** : les ingénieurs et les cadres ont un taux d'accès à la formation de 56,5% contre seulement 32,4% pour les ouvriers.
- **en fonction du sexe** : taux d'accès de 45,1% pour les hommes et 39,6% pour les femmes.
- **en fonction du statut des actifs** : taux d'accès de 42,7% en moyenne pour les salariés et de 20,3% pour les demandeurs d'emploi.
 - au sein même des DE il existe également des disparités : 29,6% pour les moins de 26 ans contre 12,6% pour les plus de 45 ans.

Questionnements sur le système actuel

- ⇒ **Une formation continue faiblement qualifiante** : si le taux d'accès à la formation professionnelle a fortement augmenté (de 17% en 1974 à 42% en 2011), la part des formations qualifiantes reste faible (seulement 11% des formations suivies).
- ⇒ **Un système jugé comme étant peu efficace** : malgré les dépenses consacrées à la formation professionnelle nos résultats en matière d'employabilité des jeunes et des seniors comptent parmi les plus mauvais de l'OCDE
 - la France occupe le 22^{ème} rang (sur 24 pays) dans le classement 2013 de l'OCDE sur les compétences des adultes
- ⇒ **Un droit à la formation attaché au contrat de travail et non à la personne** : Quid des périodes de transition entre 2 emplois (aujourd'hui les carrières ne sont plus linéaires), quid des périodes de chômage ? ... nécessité de plus de sécurisation des parcours professionnels.

Questionnements sur le système actuel

- ⇒ **Un système jugé comme trop complexe, difficile à piloter, opaque, ...**
 - **multiplicité des dispositifs de formation** : passeport formation, congés individuel de formation (CIF), droit individuel à la formation (DIF), plan de formation, valorisation des acquis de l'expérience, etc.
 - **modalités de versement des taxes par les entreprises** : 3 contributions obligatoires distinctes (professionnalisation, congés individuel de formation et plan de formation), des taux variables selon les tailles des entreprises, ...
 - **principe du « former ou payer » (contrainte plutôt qu'incitation)** qui peut laisser plus de place à une approche gestionnaire et administrative qu'à de véritables stratégies de développement par la formation.

Questionnements sur le système actuel

⇒ Un système jugé comme trop complexe, difficile à piloter, opaque, ...

- **organisation** : empilement, multiplicité des structures, difficile coordination des acteurs de la formation professionnelle au sein des territoires => Évaluation de la performance de l'effort de formation, Qui pilote ?
- **plus de 58 000 prestataires de formation** (dont ¼ ont comme activité principale l'enseignement et la formation): secteur atomisé => contrôle, qualité et certification des formations dispensées.
- **financement du paritarisme** : 1,5% des montants collectés par les OPCA sont destinés au financement des partenaires sociaux => nécessité de garantir la transparence du jeu social (encadrement juridique spécifique).

Une exigence de réforme renforcée par la crise

- **participer à la lutte contre le chômage et proposer une voie pour les jeunes sans qualification**
- **devenir un véritable levier de compétitivité des entreprises**
- **poursuivre une exigence de transparence et d'efficacité**

FOCUS SUR 3 POINTS DE LA RÉFORME

- ⇒ Ce qu'elle change pour les entreprises et les bénéficiaires
- ⇒ Ce qu'elle change pour l'apprentissage
- ⇒ Ce qu'elle change quant à la gouvernance de la formation professionnelle dans les territoires



Observatoire Économique, Social
et Territorial de la Vendée
www.oestv.fr

Merci de votre attention

www.oestv.fr

Partenaires financeurs de l'OESTV





**DES SERVICES
QUI CHANGENT
LA FORMATION**

**Réforme de la
Formation
Professionnelle :**
**Ce qui change,
Quand, Comment ?**

Observatoire Économique, Social
et Territorial de la Vendée
www.oestv.fr

Réunion d'information du 10 avril 2014

Observatoire Economique et Social et Territorial Vendée
Renaud DORCHY, AGEFOS PME Pays de la Loire & Poitou Charentes

agefos-pme.com



SOMMAIRE

Présentation des points clés de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Si les modalités précises de mise en œuvre ne sont pas encore précisément connues car liées à des décrets d'application à venir, les grandes lignes sont aujourd'hui fixées.

Sont présentés ici, les aspects de la loi qui concernent directement les entreprises et leurs partenaires de proximité.

Réunion d'information du 10 avril 2014

- **PARTIE 1 : DES FINANCEMENTS REPENSES**
ENTRE LOGIQUE D'INVESTISSEMENT
ET CONTRIBUTION UNIQUE
- **PARTIE2: UN RENFORCEMENT DES OBLIGATIONS SOCIALES DES ENTREPRISES**
DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL
AU RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL
- **PARTIE 3 : DE NOUVEAUX OUTILS AU SERVICE DE L'INDIVIDU**
ENTRE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION
ET CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

INTRODUCTION

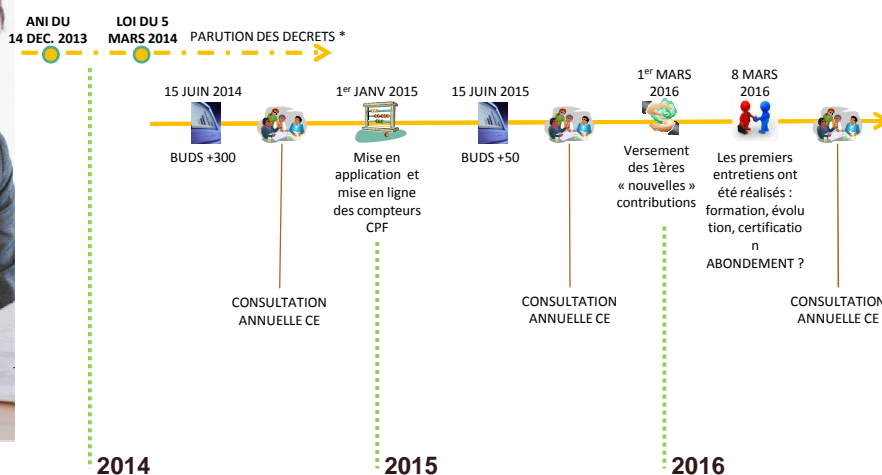
Les ambitions de cette nouvelle réforme de la formation professionnelle

- **Sécuriser les parcours professionnels** en améliorant l'accès à la formation de ceux qui en ont le plus besoin
- Faire de la formation professionnelle un **investissement de compétitivité au sein de l'entreprise**
- **Piloter de façon plus efficace et plus simple**, les politiques de formation professionnelle au plan national et au plan régional

3



LE CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE



* A minima : Contributions, Missions OPCA, Périodes et Contrat de Pro, Forfait 100H, etc.

4



DES SERVICES
QUI CHANGENT
LA FORMATION



PARTIE 1 : DES FINANCEMENTS REPENSES

ENTRE LOGIQUE D'INVESTISSEMENT ET CONTRIBUTION UNIQUE

5 ...

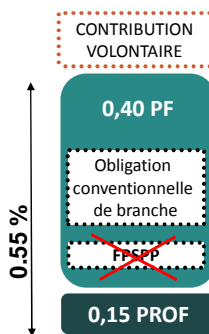
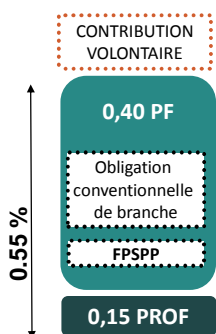


L'INVESTISSEMENT FORMATION ET LA REFORME

AVANT

APRES

Entreprises
de - 10
salariés



Investissement formation
libre de l'entreprise

Formations prioritaires
branches

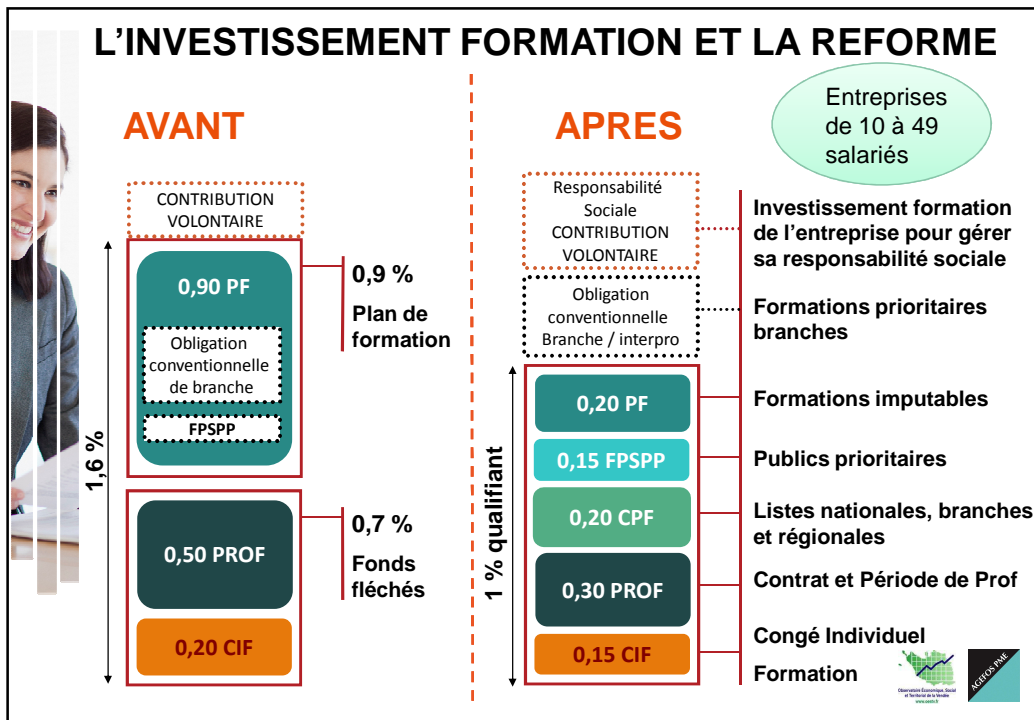
Formations imputables

Publics prioritaires

CPF : Listes
nationales, branches et
régionales
Contrat et Période de Prof

Congé Individuel Formation

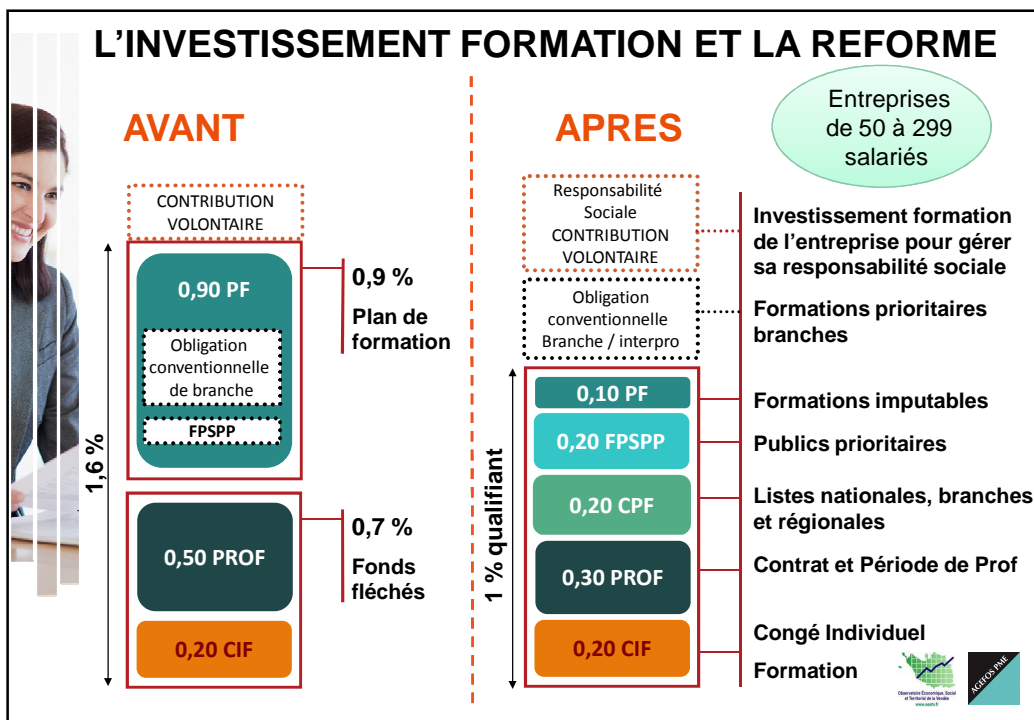




1,6 %

1 % qualifiant

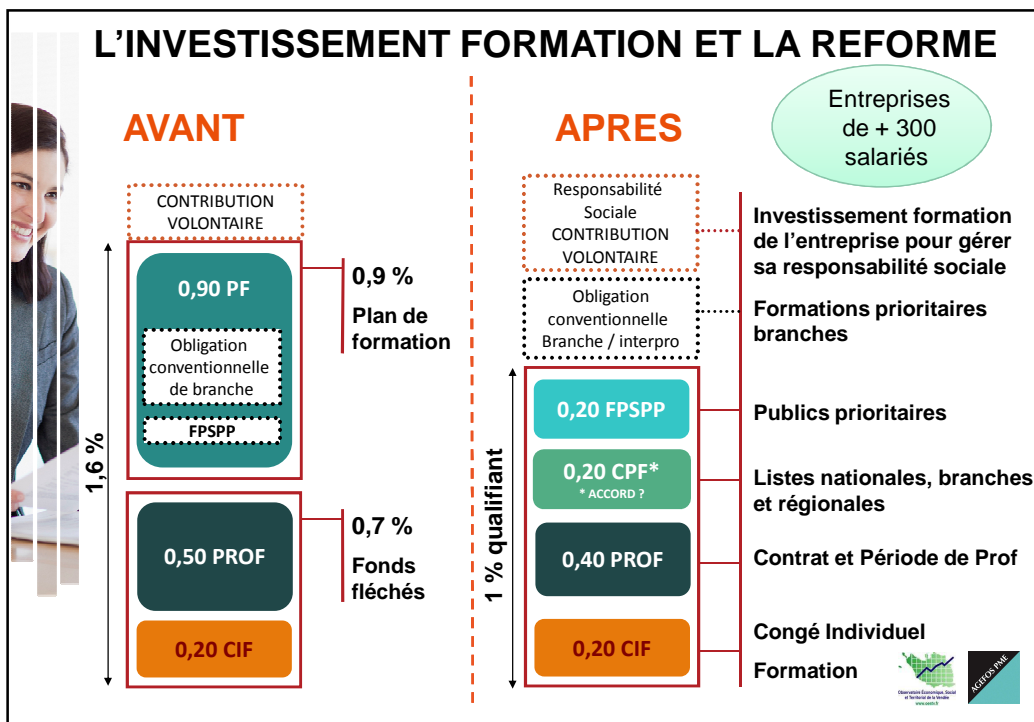
Entreprises de 10 à 49 salariés



1,6 %

1 % qualifiant

Entreprises de 50 à 299 salariés



DES SERVICES QUI CHANGENT LA FORMATION

PARTIE 2 : UN RENFORCEMENT DES OBLIGATIONS SOCIALES DES ENTREPRISES

DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL AU RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

10 ...

II-1/ UN ENTRETIEN PROFESSIONNEL RENOVE



POUR RAPPEL

Jusque-là obligatoire tous les 2 ans pour certains secteurs, il est consacré aux perspectives d'évolution professionnelle en termes de qualification et d'emploi et se distingue de l'entretien d'évaluation

Ce qui change

Désormais **obligatoire** pour toutes les entreprises (y compris le hors Champ), il doit être **formalisé** pour chaque salarié

Il remplace : L'entretien de seconde partie de carrière, le bilan d'étape professionnel, l'entretien suite au congé maternité, congé parental d'éducation,...

Un entretien professionnel tous les 6 ans qui récapitule le parcours du salarié :
entretien professionnel tous les 2 ans + 3 critères : **formation, évolution et certification**



- ▶ **DANS LES > 50** : Abondement de 100H x forfait par salarié dont 2 des conditions ne sont pas remplies (versement OPCA)
- ▶ **Le salarié peut alors exiger la mise en œuvre d'un CPF (STT)**



11

II-2/ UN DIALOGUE SOCIAL RENFORCE

**Entreprises
de 300 salariés et plus**

**Entreprises de moins
de 300 salariés**

Négociation triennale GPEC
avec volet un formation

Mise en place d'une base de données unique d'information des
IRP avec une rubrique formation
(2 dernières années et 3 années à venir)

Délai d'un an,
soit le 15 juin 2014

Délai de deux ans,
soit le 15 juin 2015

Consultation annuelle du comité d'entreprise sur les orientations
stratégiques avec l'impact sur les activités, métiers et compétences

Consultation annuelle du comité d'entreprise sur les orientations
de la formation et sur les objectifs du plan de formation en lien
avec les orientations stratégiques



DES SERVICES
QUI CHANGENT
LA FORMATION




**PARTIE 3 :
DE NOUVEAUX
OUTILS AU SERVICE
DE L'INDIVIDU**

**ENTRE COMPTE
PERSONNEL
DE FORMATION
ET
CONSEIL EN
EVOLUTION
PROFESSIONNELLE**

13 ...




III-1/ LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION



- **Acquisition des heures de CPF** – 150H sur 7.5 ans
- **Suivi des heures** acquises par chaque salarié basé sur les DAS et DNS mensuelles
- **Comptabilisation** des heures par la CDC (mis en ligne à partir du 1er janvier 2015) :
 - ▶ consultation des comptes
 - ▶ Information mentionnant que le solde de DIF est utilisable pour le CPF
 - ▶ Information sur les formations éligibles
 - ▶ accès strictement personnel à un passeport formation dématérialisé (formations et certifications obtenues)
- **Actions éligibles ...**
 - ▶ socle (décret), VAE, formations RNCP, CQP, PRQ, ... dès lors que ces actions figurent sur une liste disponible sur le système d'informations de la Caisse des dépôts et consignations. Cette liste diffère selon la cible (Salarié ou DE)
 - ▶ Attention ! : lorsque la formation est suivie sur le temps de travail, l'entreprise maintient le salaire (non remboursé par l'OPCA au titre du CPF)
- **Abondement ...**
 - ▶ Régions, Etat, Employeur, OPCA, Individu, Compte Pénibilité, ...

14



III-1/ LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Spécial +
300
salariés

Possibilité par accord d'entreprise de gérer le CPF en interne

- ▶ Accord triennal
- ▶ La contribution unique de l'entreprise passe de 1% à 0,8%
- ▶ L'entreprise finance avec sa contribution de 0,2% les demandes de CPF des salariés et leur abondement

■ Conséquences pour l'entreprise :

- ▶ Pas d'accès aux fonds mutualisés de l'OPCA au titre du CPF ou de son abondement.
- ▶ Déclaration fiscale des dépenses au titre du CPF (contrôlables).
- ▶ Au terme des 3 ans, si elle n'a pas utilisé l'intégralité de sa contribution au titre du 0,2%, verse le différentiel à l'OPCA.
- ▶ Elle doit gérer les demandes et la charge administrative associée

15



III-2/ LE CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

■ Objet :

- ▶ Prestation GRATUITE permettant une mise en adéquation les projets d'évolution professionnelle avec les besoins du territoire, les formations existantes et les financements disponibles :
 - **Mieux maîtriser son environnement professionnel (au plan des métiers et du territoire)**
 - **Evaluer ses compétences**
 - **Se positionner au regard des emplois existants**

■ Des prestataires « parapublics » :

- ▶ Les OPACIF / l'APEC / POLE EMPLOI / Cap Emploi / Les Missions Locales / Des organismes désignés par les Conseils régionaux

16



Les enjeux de la formation professionnelle Apprentissage

*Réforme de la formation professionnelle,
de l'emploi et de la démocratie sociale*

Loi 2014-288 du 5 mars 2014

Robert DUFOUR
Secrétaire national FNADIR
vice Président ARDIR Pays de la Loire



Réforme de la formation professionnelle, de l'emploi et de la démocratie sociale
Présentation

I – FNADIR & Apprentissage

II – La loi 2014-288 du 5 mars 2014

III – La Réforme de la TA

IV – Points de vigilance



Réseau national des Directrices et Directeurs de CFA

- Créé en décembre 1981
- Compte aujourd'hui plus de 500 Directeurs de CFA
- Plus de 300 000 apprentis
- Sur des formations du niveau V au master
- Sur l'ensemble des métiers
- Tous organismes gestionnaires confondus



Activité

- Etre en relation avec les acteurs de l'apprentissage au niveau national
- Informer les Directeurs de CFA adhérents des ARDIR

2 évènements annuels majeurs

- Journées Nationales d'Informations et d'Echanges
- Congrès

2014

- 10èmes JNIE – 22 & 23 mai à BRUXELLES *L'apprentissage dans l'UE*
- Congrès – 3 & 4 décembre à TROUVILLE *Le management au bénéfice des apprentis et des équipes*



Approches de l'apprentissage

- Formation initiale en alternance ;
- Pour des jeunes de 16 à 25 ans, qui préparent un diplôme ou une certification de l'enseignement professionnel ou technologique ;
- Dans le cadre d'un contrat de travail ;

Plus précisément

- C'est une autre façon d'apprendre ;
- C'est un apprentissage autre de la socialité ;
- Qui prend appui sur un contrat de travail ;
- Qui participe à la construction de l'identité professionnelle du jeune ;
- C'est le meilleur vecteur de l'insertion professionnelle.



Réforme de la formation professionnelle, de l'emploi et de la démocratie sociale
I – FNADIR & Apprentissage

Apprentissage en France

	1995-1996		2010-2011		Evolution
Total	293 512	100%	426 280	100%	+ 45%
Niveau V	232 135	79%	191 857	45%	- 17%
Niveau IV	41 327	14%	123 018	29%	+ 198%
Niveau III	12 539	4%	49 965	12%	+ 298%
Niveau II & I	7 511	3%	61 440	14%	+ 718%



Réforme de la formation professionnelle, de l'emploi et de la démocratie sociale
I – FNADIR & Apprentissage

Apprentissage par régions

2010-2011	Ile de France		Rhône - Alpes		PACA		Pays de la Loire	
Effectifs	79 036	100%	41 410	100%	32 088	100%	29 319	100%
Niveau V	22 065	28%	17 556	42%	17 079	53%	12 699	43%
Niveau IV	19 692	25%	13 065	31%	8 720	27%	11 081	38%
Niveau III	15 147	19%	6 674	16%	3 780	12%	4 149	14%
Niveau II & I	22 132	28%	4 145	11%	2 509	8%	1 390	5%



Réforme de la formation professionnelle, de l'emploi et de la démocratie sociale
I – FNADIR & Apprentissage

Apprentissage en Vendée

	Pays de la Loire 2013		Vendée 2013	
Effectifs	28 190	100%	4 802	100%
Niveau V	11 933	42 %	2 570	54%
Niveau IV	9 367	33 %	1 682	35%
Niveau III	4 763	17 %	355	7%
Niveau II & I	2 127	8 %	195	4%



Réforme de la formation professionnelle, de l'emploi et de la démocratie sociale
I – FNADIR & Apprentissage

Financement de l'apprentissage 2011*

8 milliards €

Sous l'angle des contributeurs

- Entreprises : 3.3 milliards € soit 41%
- Etat : 2.2 milliards € soit 27%
- Régions : 2 milliards € soit 24%

Sous l'angle des bénéficiaires

- Apprentis : 3.2 milliards € soit 40%
- CFA: 2.8 milliards € soit 35%
- Entreprises : 1.9 milliards € soit 24%

* CNFPTLV Financement de l'apprentissage 2011 – Données 2010, décembre 2013



Réforme de la formation professionnelle, de l'emploi et de la démocratie sociale
I – FNADIR & Apprentissage

Dépense moyenne par apprenti : 10 102 €

- Budget total apprentissage : 8 milliards €
- Nombre d'apprentis : 426 300
- Dépense moyenne : 18 766 €
- Hyp : salaire = 50% SMIC soit 722€ x 12 = 8 664€
- Dépense moyenne : 18 766 – 8 664 = **10 102€**

Coût moyen d'un élève en lycée professionnel : 11 990 €

Différentiel : 19 %



Réforme de la formation professionnelle, de l'emploi et de la démocratie sociale
II – La loi 2014-288 du 5 mars 2014

Contenu

Titre 1 – Formation professionnelle et emploi

- Chap 1. Formation professionnelle continue
- Chap 2. Volet non financier de la réforme de l'apprentissage
- Chap 3. Gouvernance des politiques nationales et régionales
en faveur de la formation professionnelle

Titre 2 – Démocratie sociale

- Chap 1. Représentativité patronale
- Chap 2. Représentativité syndicale
- Chap 3. Financement des organisations
- Chap 4. Transparence des comptes des CE

Titre 3 – Inspection et contrôle



Le contrat d'apprentissage

- **le CA peut être un CDI**
art 14-III loi du 5 mars 2014 – art L 6222-7-1 Code du travail
- **rupture CA dans le cadre d'une résolution judiciaire = référé**
art 14-III loi du 5 mars 2014 – art L 6222-18 Code du travail
- **CA pour une personne en situation de handicap = aménagements relatifs à la durée du temps de travail en entreprise possibles**
art 14-III loi du 5 mars 2014 – art L 6222-24 Code du travail
- **suppression de l'obligation de l'envoi du contrat** aux consulaires revêtu des 2 signatures, mais CA écrit et signé continue et fonde la relation contractuelle
art 14-III loi du 5 mars 2014 – art L 6224-1 Code du travail

Le contrat d'apprentissage

- **Principe de gratuité de l'apprentissage**
 - **Aucune contrepartie demandée ni à l'apprenti à l'occasion de la conclusion, de l'enregistrement ou de la rupture ni à l'employeur à l'occasion de l'enregistrement**
art 14-III loi du 5 mars 2014 – art L 6221-2 Code du travail
 - **Sauf accord de la Région, les OG de CFA et SA ne peuvent conditionner l'inscription d'un apprenti au versement par son employeur d'une contribution financière de quelque nature**
art 14-III loi du 5 mars 2014 – art L 6233-1-1 Code du travail
- **Valorisation du rôle du MA** : un accord collectif d'entreprise ou de branche peut définir modalités
art 14-III loi du 5 mars 2014 – art L 6223-8 Code du travail

Le contrat d'apprentissage

- **Jeunes de 15 ans** : un jeune qui atteint l'âge de 15 ans avant le terme de l'année civile peut s'inscrire dans un lycée professionnel ou un CFA, sous statut scolaire, pour débiter sa formation
Un décret en Conseil d'Etat précisera les modalités
art 14-III loi du 5 mars 2014 – art L 6222-1 Code du travail

Le renforcement des missions des CFA

- Concourir au développement des connaissances, des compétences et de la culture nécessaire à l'exercice de la citoyenneté ;
- Assurer la cohérence entre la formation dispensée en CFA et celle dispensée en entreprise ;
- Développer l'aptitude des apprentis à poursuivre des études ;
- Assister les postulants à l'apprentissage dans la recherche d'un employeur et les apprentis en rupture de CA ;
- Apporter en lien avec les Missions Locales un accompagnement aux apprentis pour résoudre les difficultés d'ordre social et matériel ;
- Favoriser la mixité ;
- Encourager la mobilité internationale des apprentis.

art 15 loi du 5 mars 2014 – art L 6231-1 Code du travail

Le renforcement des missions des CFA

- Devise de la République et les drapeaux tricolore et européen doivent être apposés sur la façade des CFA ;
- *Déclaration des droit de l'Homme et du Citoyen* du 26 août 1789 doit être affichée de manière visible dans les locaux du CFA.

art 16 loi du 5 mars 2014 – art L 6231-4-2 Code du travail

- Coûts de formation par apprenti sont fixés par la Région, par spécialité et par niveau, selon une méthode fixée par le Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle - CNAEFOP

art 17-I loi du 5 mars 2014 – art L 6233-1 Code du travail



Gouvernance et décentralisation

- La Région est chargée de la politique régionale d'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

art 21-II loi du 5 mars 2014 – art L 6121-1 Code du travail

- Missions assurées :
 - définit et met en œuvre la politique d'apprentissage ;
 - peut accorder des aides individuelles à la formation ;
 - organise l'accompagnement des candidats à la VAE.

art 21-II loi du 5 mars 2014 – art L 6121-1 Code du travail



Gouvernance et décentralisation

- La Région organise et finance le service public régional de la formation professionnelle selon les principes :
 - Droit d'accès à une formation professionnelle afin d'acquérir un premier niveau de qualification ;
 - Accès à une formation professionnelle conduisant au plus au niveau IV.
art 21-II-6 loi du 5 mars 2014 – art L 6121-2 Code du travail

La collecte et le versement de la TA

Souhait affiché

Une part croissante de la TA vers l'apprentissage

Réforme adoptée

- pour partie par la loi de finances rectificative pour 2013 :
 - . fusion de la TA et CDA au profit d'un prélèvement unique de 0.68% de la masse salariale brute annuelle de l'entreprise
Art. 1599 ter B du CGI
 - . Affectation du malus, au titre de la CSA, aux CFA
- pour partie loi du 5 mars 2014
art 18-I loi du 5 mars 2014 – art L 6241-2 Code du travail

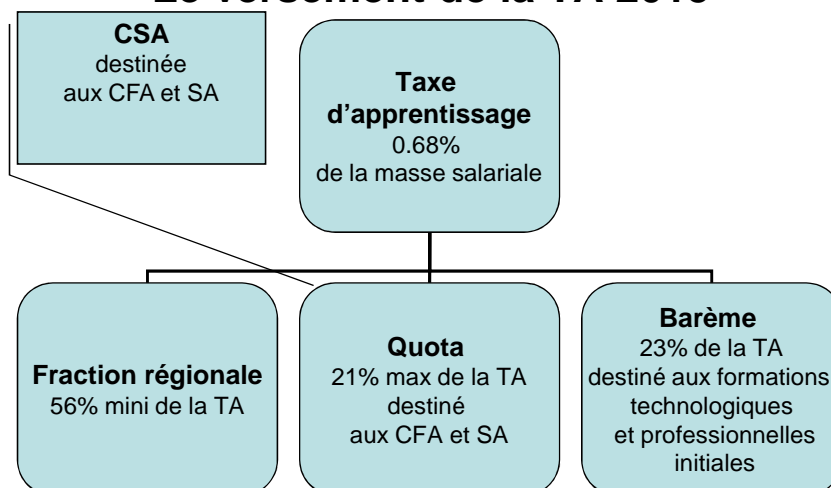
La collecte de la TA

- Les OCTA passent de 140 à une quarantaine au 1^{er} janvier 2016
art 17 loi du 5 mars 2014 – art L 6242-9 Code du travail
- Collecteurs nationaux, habilités par l'Etat à collecter sur le territoire national et dans leur champ de compétence
art 17-I loi du 5 mars 2014 – art L 6241-1 Code du travail
- Une convention entre chambres consulaires régionales définit les modalités de collecte et de répartition de la TA
art 17-I loi du 5 mars 2014 – art L 6241-3-1 Code du travail

La collecte de la TA

- Les OCTA transmettent à chaque région une proposition de répartition sur leur territoire des fonds du solde du quota non effectué par les entreprises ; concertation au sein du CREFOP ; le Président du CR notifie ses recommandations
art 17- I loi du 5 mars 2014 – art L 6242-3 Code du travail
- Les entreprises conservent la liberté de choix de leur OCTA
art 17-I loi du 5 mars 2014 – art L 6242-3-1 Code du travail

Le versement de la TA 2015



Pas d'ambition pour l'apprentissage

- Juin 2012 : ministre de l'apprentissage pour une grande réforme pour fin 2012 ;
- Fin 2012 pas de réforme et mars 2013, plus de ministre ;
- Feuille de route de la Grande conférence sociale des 20 et 21 juin 2013 : augmenter le nombre d'apprentis ;
- Été 2013 : suppression de l'ICF ;
- Dans le même temps, emplois d'avenir

Résultat : janvier 2014 – 8% d'apprentis

Pas d'ambition pour l'apprentissage

Réorganisation du Service public de l'orientation, le principal opérateur de la formation initiale ne serait plus le seul acteur de l'orientation

**La loi consacre les Régions
dans le rôle d'organisateur de l'orientation
et les personnels restent ceux de l'Education nationale**

Pas d'ambition pour l'apprentissage

- La taxe d'apprentissage à l'apprentissage, mais le quota – réservé à l'apprentissage - diminue de 17%* ;
- Pour compenser les CFA accèdent à la CSA due par les employeurs de plus de 250 salariés qui emploient moins de 5% d'alternants.

**Pérennité des financements de l'apprentissage
assis sur une taxe prélevée sur des entreprises
ne satisfaisant pas au quota d'alternants,
pour laquelle elles conservent le choix d'affectation**

* Il passe de 0.35% de 0.50% (0.175) de la masse salariale à 0.21% de 0.68% (0.1428)

Que reste-t-il de l'apprentissage ?

Une incantation : 500 000 apprentis

Mais qui pourrait croire au développement de l'apprentissage ?

Que peut-on construire avec la boîte à outils donnée ?

Une politique de démantèlement



Les enjeux de la formation professionnelle **Apprentissage**

Merci de votre attention

www.fnadir.org

Robert DUFOUR
Secrétaire national FNADIR
Vice Président ARDIR Pays de la Loire
robert-dufour@sfr.fr

